

REFLEXIONS SUR L'AQUACULTURE DE LA CHEVRETTE
EN POLYNESIE FRANCAISE

Entrepris en 1970, les premiers essais d'élevage en bassins de chevrettes répondent au souci d'accroître et diversifier la production locale au moment où commence à s'opérer un reflux des activités du CEP.

Ils découlent d'une politique visant à revaloriser les produits ruraux et à créer des emplois en dehors des zones urbanisées afin de limiter l'exode rural et résorber le chômage urbain.

Ils s'inscrivent dans un modèle de croissance plus auto-centré permettant de satisfaire la demande intérieure grâce à une plus grande mobilisation des énergies et un moindre recours aux importations, grâce à une répartition plus égalitaire des revenus.

La production industrielle de chevrettes figure parmi les objectifs du 6ème plan repris par le 7ème plan : il s'agit de répondre aux besoins du Territoire et de lui ouvrir des débouchés extérieurs, il s'agit en même temps d'engendrer des emplois nouveaux et de former des aquaculteurs spécialisés.

Deux grands modes d'élevage existent actuellement dans le monde :

- Un élevage extensif de type artisanal est pratiqué dans les pays de riziculture. Les animaux, à l'état de juvéniles, sont placés dans des champs de riz où ils se nourrissent des débris végétaux et animaux qu'ils peuvent trouver. La récolte fait appel à une main d'oeuvre abondante, généralement bon marché, et, bien qu'il s'agisse d'un apport secondaire, les tonnages recueillis sont importants car les superficies cultivées sont grandes.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 22685
Cpte : B

- Un élevage intensif à partir d'une production massive de post-larves est expérimenté dans d'autres pays comme les U.S.A., l'Amérique centrale, Taiwan ou Hawaii. Il commence à déboucher sur une production à grande échelle, de type industriel.

C'est dans cette voie que s'est engagé le Territoire, en particulier depuis 1973 date à laquelle le CNEXO est venu joindre ses efforts aux siens.

Tout en s'inscrivant dans les objectifs évoqués plus haut, la mise en oeuvre de la culture de la chevrette se réfère en fait à un autre modèle de développement reposant sur une dynamique extérieure et une technologie poussée faiblement créatrice d'emplois, nécessitant des capitaux importants et répondant à une demande solvable plus qu'aux besoins essentiels de la population.

Il en résulte un décalage entre les buts poursuivis et les moyens adoptés pour y parvenir et une ambiguïté qui se traduit par des divergences au sein des organes chargés de promouvoir cette production.

Les attitudes respectives du Centre Océanologique du Pacifique (COP) et du Service de la Pêche en sont une illustration.

Dans une certaine mesure, elles sont liées à la nature et à la vocation spécifiques des deux organismes : le Service de la Pêche, axé vers des réalisations immédiates, a une vision plus pragmatique des choses. Le CNEXO dont le rôle s'exerce en amont est plus préoccupé de maîtriser la technique à mettre en oeuvre et de se cantonner dans un rôle de conseil et d'incitation.

S'y ajoute quelque dépit du Service de la Pêche à devoir, pendant la durée du contrat-cadre, laisser le pouvoir de décision et d'organisation au CNEXO.

Au delà de ces contingences transparait une divergence plus fondamentale sur la politique de développement envisagée :

- La méthode d'élevage maîtrisée par le CNEXO fait appel à une technologie coûteuse et précise qui ne peut être mise en oeuvre que dans le cadre de fermes agro-industrielles d'une certaine dimension par des entrepreneurs capables de gérer rationnellement leur exploitation et disposant au départ de ressources financières suffisantes.

Pour faire face aux besoins d'un marché intérieur estimé à une centaine de tonnes, une des formules proposées par le CNEXO consiste à encourager la création simultanée de petites fermes d'un minimum de 1 hectare de bassins qui couvriraient la moitié du marché et répondraient à la demande particulière et celle de fermes plus importantes de 5 à 10 hectares qui satisferaient l'autre moitié du marché correspondant à une demande distincte émanant d'hôtels et collectivités et impliquant une régularité d'approvisionnement et un produit standardisé et calibré.

Les unes et les autres seraient alimentées en post-larves par une éclosérie territoriale.

- La position du Service de la Pêche est différente. Elle est moins orientée vers la satisfaction du marché que vers la promotion et l'amélioration des conditions de vie de petits producteurs à faibles revenus à travers une diversification de leurs activités.

Elle envisage la création d'unités de production de faibles dimensions par des particuliers ou des sociétés coopératives qui exercent déjà des activités artisanales dans le domaine de la pêche ou de l'agriculture. Ces petites fermes d'élevage de chevrettes pourraient comporter en aval des bassins une unité agricole combinée qui bénéficierait d'un apport d'eau et d'éléments riches en minéraux et matières organiques convenant au maraichage et aux cultures fruitières, florales et vivrières (cresson, taro, bananes, fei, agrumes, légumes divers, fleurs coupées).

Les divergences de vues dont témoignent ces différences d'optique se retrouvent dans de récentes prises de position sur l'avenir de l'aquaculture de la chevrete :

- Au moment où le contrat-cadre conclu pour cinq ans entre le Territoire et le CNEXO arrive à son terme, le CNEXO envisage de le prolonger par une phase de transition de deux ou trois ans permettant de :

. tirer les enseignements de la station-pilote d'Opunohu et des premières entreprises privées auxquelles il a apporté son assistance.

. de mettre en place une unité de grossissement de démonstration d'environ 10 hectares de bassins en association avec un particulier de Teahupoo dans le presqu'île de Tahiti.

. d'établir le dossier technique de construction d'une écloserie territoriale.

- Certains membres du Conseil du Gouvernement et du Service de la Pêche souhaitent, au contraire, accélérer la vulgarisation de la culture de chevrettes à l'exemple de pays comme Taiwan et Hawaii où cette production débouche sur le stade industriel (il existe à Taiwan 150 écloséries privées suivies par des techniciens du gouvernement).

Ils se déclarent favorables à la venue d'experts formosans recrutés au sein de sociétés privées puisque le Territoire n'a pas qualité pour traiter directement avec des gouvernements étrangers.

Dans le même sens, le conseiller du gouvernement chargé des affaires océaniques souhaite "accélérer le transfert des techniques au secteur privé selon le principe d'une diffusion maximum des petites entreprises d'aquaculture et de pêche permettant d'accroître rapidement et de diversifier les sources de revenus des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs".

On se trouve ainsi en présence de deux modèles de développement distincts et, dans une certaine mesure, opposés :

- Le premier repose sur une dynamique extérieure et vise à accroître la production et la productivité des élevages grâce à une technologie compétitive faiblement créatrice d'emplois et un appel au capital privé local.

- Le second se propose moins de maximiser la production que d'accroître en priorité l'emploi qui devient un objectif et non plus seulement une résultante.

La politique de lutte contre le chômage n'y est pas dissociée de la lutte contre la pauvreté et il s'agit de mieux satisfaire les besoins et mieux répartir les revenus.

Reposant sur la mobilisation des énergies disponibles plus que sur l'importation des derniers raffinements de la technique, ce modèle préfère à de lourds investissements de petites opérations ponctuelles à ras du sol.

Il est plus satisfaisant que le précédent sur le plan de la justice sociale et sur celui de la prise en mains par les intéressés de leurs propres destinées mais il suppose un certain nombre de conditions qui ne sont peut-être pas toutes réunies.

En dehors d'un repeuplement des cours d'eau en espèces locales qui suppose une politique appropriée, la pêche artisanale de chevrettes ne paraît pas pouvoir être actuellement étendue à des élevages en bassins qui impliquent une production intensive beaucoup plus contraignante.

La vulgarisation des élevages à Taiwan et à Hawaii se fait dans une optique plus industrielle qu'artisanale et dans des conditions qui ne sont pas directement transposables (moindre coût de la main d'oeuvre et des terrains population disciplinée, habituée à un travail pénible et plus encline à se plier aux exigences techniques (x).

(x) A Hawaii, par exemple, où existe une écloserie territoriale, les producteurs doivent adhérer à un contrat-type d'une durée de trois ans qui comporte pour eux un certain nombre d'obligations : adhésion à un organisme professionnel, réalisation de leurs installations selon des normes précises, respect d'une procédure d'élevage définie, garantie d'un libre accès des agents gouvernementaux pour le recueil de données, engagement du producteur à payer les juvéniles qui lui sont fournies au moment de la récolte ou avant si elles ont été détruites par négligence, contrôle de la récolte et clause précisant les conditions de sa commercialisation.

Cette procédure a été proposée par le COP au Service de la Pêche qui ne l'a pas jugée applicable sur le Territoire.

Quant à la combinaison de plusieurs activités intégrées, elle semble encore plus complexe et plus éloignée du stade artisanal par les contraintes qu'elle entraîne.

A défaut de prendre en considération ces exigences, on risque d'aboutir à une production aléatoire et artificiellement soutenue qui transforme une politique de développement auto-centré en politique d'assistance au seul profit de leurs bénéficiaires et à la charge de la communauté.

A se baser sur les premières expériences privées d'élevage de chevrettes sur le Territoire, on constate qu'il s'agit d'exploitations peu rentables et ne répondant pas aux normes définies par l'association Territoire-CNEXO tant au niveau des installations qu'à celui du fonctionnement.

Malgré des caractéristiques plus artisanales qu'industrielles, leurs promoteurs ne sont pas des producteurs de la base à faibles revenus. Trois sur quatre sont fonctionnaires et le quatrième est entrepreneur. Trois sur quatre sont propriétaires du terrain de leur exploitation et pour tous il s'agit d'une activité secondaire qu'ils n'ont pu mettre sur pied que parce qu'ils disposaient de revenus suffisants et d'un accès facile au crédit bancaire.

On distingue mal comment des producteurs à très faibles revenus pourraient se lancer dans ce type de production qui nécessite des capitaux importants et une gestion plus rigoureuse que celle actuellement pratiquée.

Une formule de type coopératif comme celle que semble envisager le Service de la Pêche suppose elle-même une discipline et un encadrement qui ont jusqu'à présent fait défaut dans les domaines où elle a pu être tentée. Le danger pour le Territoire est d'avoir à soutenir à bout de bras une opération pour laquelle il ne disposerait ni des fonds suffisants ni d'une assistance technique appropriée.

Reste l'éventualité d'un recours aux terrains et capitaux disponibles qui se trouvent souvent entre les mains d'une bourgeoisie demie ou d'origine chinoise qui, également bénéficiaire d'une instruction plus poussée, serait la plus susceptible de gérer de façon rationnelle des fermes intensives.

Cette option reste liée à un calcul de rentabilité relative de la part des intéressés. Elle permettrait une meilleure mobilisation des ressources locales mais aurait inévitablement pour contrepartie de renforcer les inégalités existantes et n'aurait qu'un faible impact en matière d'emplois et de lutte contre l'exode rural.

Elle pourrait, il est vrai, être assortie d'une action parallèle en direction des plus déshérités, les fermes rentables permettant de financer une écloserie territoriale et une unité de fabrication d'aliments composés que le Territoire pourrait avec les post-larves vendre au prix coûtant en même temps qu'elles lui permettraient de se consacrer à une action complémentaire de formation et d'encadrement technique.

Ainsi pourrait peut-être voir le jour un type de production artisanal que les expérimentations présentes n'ont pas encore permis de tester.

Indépendamment de cela, reste à préciser un choix où la part réservée à l'homme et au capital, à l'initiative ou à la contrainte obéit autant à des considérations politiques qu'à des nécessités socio-économiques.

Gilles BLANCHET

Papeete, le 18 Décembre 1978